

LE MÉDECIN DU TRAVAIL « CHEF DE PROJET »

- Identifie, analyse la demande des chefs d'entreprise, des salariés
- Demande ou confirme l'intervention des partenaires pluridisciplinaires en entreprise
- Participe activement au rendu des études dans l'entreprise et à la mise en œuvre des conclusions
- Initie des études en fonction des données recueillies, des dernières évolutions scientifiques
- Procède ou fait procéder à l'évaluation des actions menées
- Publie lors de congrès les résultats de ses observations en respectant leur anonymat